

REGLEMENT PARTICULIER DE LA FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE BEACH VOLLEY 2024 « M18 »

Adopté par le Conseil d'Administration du 18/11/2024

GLOSSAIRE

- **Collectif** : L'ensemble des joueurs (euses) identifié(e)s par un GSA pouvant être désigné(e)s pour composer les équipes 1 et 2, ainsi que les encadrants(es).
- **Équipe** : une équipe est composée de 2 joueurs (euses).
- **Match** : affrontement entre deux équipes.
- **Rencontre** : ensemble des matchs joués entre deux collectifs.

Art 1 – CADRE

Par genre, la Finale de la Coupe de France de Beach Volley M18 se déroule sur 3 jours, avec un tournoi opposant 12 collectifs maximum et sur la base de 2 terrains minimum par genre :

- 10 collectifs sont issus de la phase éliminatoire,
- 1 Wild Card "Ultra-Marine" : Si aucune Wild Card "ultra-marine" n'est attribuée, un collectif est repêché parmi les engagés sur le dernier tour de la compétition avant les finales,
- 1 Wild Card "GSA Organisateur" : Si aucune Wild Card "GSA organisateur" n'est attribuée, un collectif est repêché parmi les engagés sur le dernier tour de la compétition avant les finales.

Ce règlement est complémentaire aux dispositions éditées dans le Règlement Particulier de la Coupe de France de Beach Volley de la catégorie.

Art 2 – WILD CARD

1. Wild Card "Ultra-Marine"

Une Wild Card "ultra-marine" peut être attribuée à un GSA appartenant à une ligue ultra-marine qui en fait la demande par écrit avant la clôture des inscriptions à la compétition. L'attribution de cette Wild Card s'effectue par la Commission Fédérale Outdoor.

Si plusieurs GSA d'une même ligue ultra-marine font la demande une même année, la ligue concernée doit organiser un tournoi de qualification.

Si plusieurs GSA issus de ligues différentes font la demande une même année, la priorité est donnée au GSA ultra-marin ayant le moins de participations aux Finales de Coupe de France. En cas de nombre de participation équivalent, l'attribution est effectuée par tirage au sort par la CF Outdoor.

Le GSA ultra-marin se voyant attribuer une Wild Card devra confirmer sa présence au plus tard 48H avant le dernier tour qualificatif sans quoi la Wild Card lui sera retirée.

2. Wild Card "GSA Organisateur"

Cette Wild Card est attribuée au GSA organisateur pour un de ses collectifs. Si l'Organisateur à plusieurs collectifs d'engagés au dernier tour de la compétition, il doit indiquer dans les 48 heures à l'issue du tour de compétition précédent quel collectif se voit attribuer la Wild Card organisateur. Le collectif désigné ne peut prendre part au dernier tour de la compétition avant les finales.



FFvolley

Si la Wild Card organisateur n'est pas utilisée, la place laissée vacante sera attribuée à un collectif repêché parmi les collectifs engagés dans la phase éliminatoire (selon le classement issu du dernier tour).

Art 3 – CONVOCACTION, REPÊCHAGE ET ÉMARGEMENT

Les GSA qualifiés pour la finale reçoivent un mail de convocation pour leur collectif concerné par la CF Outdoor. Ceux-ci doivent confirmer leur présence et saisir la totalité de leur collectif (joueurs + encadrants) sur leur espace club jusqu'à 10 jours avant le début des finales. Si un collectif est incomplet ou non réglementaire à cette date, il est considéré comme forfait.

Repêchage

En cas de forfait, un collectif peut être repêché par la CF Outdoor parmi les engagés sur le dernier tour de la compétition avant les finales

Emargement

La veille du début de la compétition a lieu la réunion technique. Lors de celle-ci, chaque membre du collectif doit émarger. Si un joueur ne peut pas être présent pour émarger, le GSA devra en informer par mail la CF Outdoor et le superviseur au plus tard le jour même à midi. Le joueur devra émarger au plus tard 1h avant le début de son premier match. Si le GSA ne prévient pas de l'absence d'un ou de plusieurs des membres de son collectif et/ou le joueur concerné n'émarge pas dans les temps, il sera déclaré forfait et son collectif participera sans lui à la totalité des matchs de la Finale.

Art 4 – ORGANISATION SPORTIVE

Le cahier des charges des Finales de la Coupe de France de Beach Volley fait l'objet d'un document spécifique diffusé lors de l'appel à candidature pour l'organisation des Finales.

Les arbitres sont désignés par la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA).

Art 5 – FORMULE SPORTIVE

Finale à 8, aménagement sur 2 jours

Jour 1 : POULES + BARRAGES

2 poules de 4 avec (par tirage au sort par un des membres de la CF Outdoor ou personne délégataire au plus tard 48H avant la réunion technique) :

- Répartition selon le dernier tour de qualification en séparant dans la mesure du possible les collectifs qui se seraient opposés lors du dernier tour.
- Si deux collectifs d'un même GSA se retrouvent dans une même poule, la rencontre opposant les deux collectifs doit se tenir en premier match de la poule.
- Les Wild Cards ou les meilleurs collectifs repêchés seront placés par tirage au sort.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en demi-finales. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

Jour 2 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES

- Rangs 5-6 : les perdants de match de barrages se rencontrent, le collectif vainqueur est classé 5.
- Rang 7-8 : les quatrièmes de poule se rencontrent, le collectif vainqueur est classé 7
- Demi-finale
- Petites finales et Finales



Jour 1 : POULES

4 poules de 3 avec (par tirage au sort par un des membres de la CF Outdoor ou personne délégataire au plus tard 48H avant la réunion technique lors d'une visio-conférence avec chacun des collectifs) :

- Répartition des premiers du dernier tour de qualification (possibilité d'une poule avec deux premiers) et de la WC Organisateur
- Puis s'il y a un collectif repêché, celui-ci complète la poule composée de deux premiers. S'il y en a plusieurs celui complétant la poule des deux premiers est tiré au sort. S'il n'y a pas de collectif repêché, la Wild Card « Ultra-Marine » complète la poule composée des deux premiers.
- Puis répartition des seconds et du dernier repêché / ou de la Wild Card ultramarine pour compléter les autres poules : si un second se retrouve dans la même poule qu'un premier qu'il a déjà rencontré en dernier tour de qualification, un autre second est alors tiré au sort,

Si deux collectifs d'un même GSA se retrouvent dans une même poule, la rencontre opposant ces deux collectifs doit se tenir en premier match de la poule.

Les premiers de chaque poule sont qualifiés directement en quart. Les 2e et 3e de chaque poule jouent un barrage.

Jour 2 : BARRAGES, QUARTS, DEMIES ET RANGS 9 ET 11

- Barrages (A rencontre B, C rencontre D)
- Quarts
- Rangs 9 et 11 (les perdants des barrages jouent une rencontre contre un autre collectif perdant, les deux collectifs vainqueurs terminent 9e, les deux collectifs perdants terminent 11e).
- Demi-finale

Jour 3 : RANGS 5 ET 7, PETITES FINALES ET FINALES

- Rangs 5 et 7 (les perdants des quarts jouent une rencontre contre un autre collectif perdant des quarts, les deux collectifs vainqueurs terminent 5e, les deux collectifs perdants terminent 7e).
- Petites finales et Finales.

Finale à 11

Les poules sont constituées de la même manière que dans le cas d'une finale à 12, excepté que la poule A, regroupant 2 premiers, n'est constituée que de deux collectifs. Les matchs de cette poule se jouent exceptionnellement en 2 sets de 21 points, set décisif en 15 points, et set en or en 21 points.

Le 2e de la poule B ne joue pas de barrage et bénéficie alors d'un passage direct en quart de finale.

Art 6 – RÈGLEMENT FINANCIER

Un droit d'engagement par collectif est à régler par le GSA auprès de la FFvolley dès la validation de son engagement sur son espace club. Le montant de ce droit d'engagement est indiqué dans les documents relatifs aux tarifs des droits et amendes de la FFVolley, mis à disposition sur le site fédéral.